



Monsieur le Président,
Monsieur le Premier Ministre,

Le 10 janvier dernier, la Commission européenne a publié un paquet intégré de mesures pour une nouvelle politique énergétique pour l'Europe. Une de ses propositions clés concerne l'adoption d'un objectif contraignant selon lequel 20% du bouquet énergétique global de l'Union devraient être produits à partir de sources d'énergie renouvelables d'ici 2020.

Les conclusions récentes du Conseil énergie reprennent cet objectif de 20%, mais les Ministres ne sont pas parvenus à un accord quant à la nature de cet objectif, indicatif ou contraignant. Dans ses résolutions des 14 décembre 2006 et 14 février 2007, le Parlement européen appelle à un objectif contraignant de 25% de sources d'énergie d'origine renouvelables et demande également la mise en place d'objectifs sectoriels obligatoires, une approche soutenue totalement par l'association européenne de l'énergie éolienne (European Wind Energy Association - EWEA).

Au nom de l'ensemble de l'industrie européenne de l'éolien, je vous demande de soutenir lors du Sommet européen des 8 et 9 mars prochains la proposition de la Commission européenne d'adopter un objectif contraignant de 20% d'énergies renouvelables à l'horizon 2020.

Rejeter cette proposition et, dans le même temps, remettre en question l'approche sectorielle poursuivie jusqu'à ce jour dans le domaine de l'électricité représenterait un recul significatif. La place de l'Union européenne comme leader mondial de l'éolien et de l'ensemble des énergies renouvelables s'en trouverait menacée.

Pour le secteur de l'électricité renouvelable, négocier un nouveau cadre législatif est source d'incertitude quant au cadre législatif existant et extrêmement efficace, en particulier la Directive 2001 relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables. Afin de limiter au maximum cette incertitude pour les acteurs du marché, nous vous demandons d'encourager une adoption rapide d'un nouveau cadre législatif et de, dans le même temps, garantir jusqu'à sa mise en place la stabilité du cadre législatif existant.

Stabilité législative et signaux forts pour le futur de l'électricité renouvelable sont des facteurs indispensables au secteur éolien pour maintenir et développer le leadership européen d'une industrie en forte croissance. Nous espérons que vous prendrez ces aspects en considération lors de votre rencontre avec vos collègues européens la semaine prochaine.

Nous restons à votre entière disposition pour discuter du dossier avec vous.
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre, à ma très haute considération.

Arthouros Zervos
Président

CC: Comité des Représentants Permanents II

THE EUROPEAN WIND
ENERGY ASSOCIATION

RENEWABLE ENERGY HOUSE
RUE D'ARLON 63-65
B-1040 BRUSSELS
BELGIUM

T: +32 2 546 19 40
F: +32 2 546 19 44
E: ewea@ewea.org
www.ewea.org